



Santé et Sociaux

Madame Annie Podeur
Directrice Générale de la
Direction Générale de l'Offre de Soins
Ministère de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 24 Février 2012

Objet : Circuit d'inscription entre l'ordre des infirmiers et Adeli

Madame la Directrice Générale,

Veillez trouver sous le présent pli, copie des courriers que l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-SNICS FSU-SUD et UNSA SANTE ET SOCIAUX a adressé aux ARS Champagne Ardenne et Picardie.

En effet, étant donné que ces dernières exigent des professionnels un justificatif d'inscription à l'ordre infirmier comme préalable à tout enregistrement au fichier ADELI, l'intersyndicale a souhaité leur rappeler qu'il n'y avait aucune hiérarchie entre l'inscription à l'ordre et l'enregistrement au répertoire ADELI.

Restant à votre disposition, nous vous assurons, Madame la Directrice Générale, de notre très haute considération.

Pour l'intersyndicale.

La Secrétaire Nationale UNSA SANTE ET SOCIAUX

F.KALB